

Les assurances fédérales

Document de travail

Les assurances fédérales

Contexte :

Au cours de la saison 2023/2024, plusieurs accidents corporels graves de licenciés sont survenus.

De nombreux licenciés pensent être couverts en cas de blessure par leur assurance personnelle mais lorsque l'accident arrive leur assureur émet un refus ou ils ne disposent pas d'une assurance fédérale (IA).

Pour rappel :

- Conformément au contrat collectif souscrit par la FFBB, les clubs et les licenciés bénéficient obligatoirement de **la garantie d'assurance Responsabilité Civile (RC)** dans le cadre de la pratique du Basket.
- **La garantie d'assurance Individuelle Accident (IA) en cas de blessure** est quant à elle facultative – plusieurs formules sont proposées auprès de la MDS.



[Clip assurances MDS](#)

Les assurances fédérales

Des évolutions ont été effectuées lors de la prise de licence sur la partie de la plateforme e-Licence - **étape 4 « JE M'ASSURE »** :

- Renforcement de l'information et de l'intérêt à être couvert en assurance corporelle (blessure)
- Présentation d'un tableau simplifié des formules d'assurance IA (garanties, formules, coût)
- Possibilité d'information du licencié quand son club prend à sa charge une garantie d'assurance IA (exemple formule A à 2,17 € / an). Dans cette hypothèse la référence à un choix « N » (souscription a aucune assurance) n'est donc pas possible.
- Si non pris en charge par le club, pour une cotisation de 2,17 € / an, le licencié bénéficie de la formule A, sauf indication contraire de sa part (pour une formule supérieure ou refus)

Pour pratiquer en toute sérénité et être assuré en cas de dommage corporel (blessure), il est important d'être bien garanti avec les assurances Individuelles Accident fédérales MDS ci-après.

Les assurances fédérales

Les formules d'assurances Individuelles Accident (Mutuelle Des Sportifs)

Tableau récapitulatif :

Garanties	Formule A 2,17€/an	Formule A+ 2,53€/an	Formule B 6,27€/an	Formule B+ 6,63€/an	Choix « N » (aucune assurance)
FRAIS DE SOINS DE SANTE : <ul style="list-style-type: none"> • Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation • Forfait journalier hospitalier • Ostéopathie • Soins dentaires/frais prothèse dentaire • Soins optiques • Frais de transport 	✓	✓	✓	✓	✗
BONUS SANTE	✓	✓	✓	✓	✗
DECES ACCIDENTEL	✓	✓	✓	✓	✗
INVALIDITE ACCIDENTELLE (dont perte totale et irréversible d'autonomie)	✓	✓↗	✓	✓↗	✗
INDEMNITES JOURNALIERES	✗	✗	✓	✓	✗

↗ Augmentation des capitaux selon le taux d'invalidité.